



## MINCHIN - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'ouverture en langue et société chinoises vous offre :

- une réelle initiation en anthropologie et histoire de la Chine contemporaine et des mondes chinois conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à la discipline de votre majeure,
- une initiation théorique à diverses problématiques relatives aux mondes chinois,
- d'enrichir, par le contact avec une autre discipline (anthropologie), le regard et l'approche spécifiques de la discipline de votre majeure.

## MINCHIN - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Découvrir *l'anthropologie de la Chine et des mondes chinois*, une discipline autre que celle de sa majeure, et en saisir ses spécificités, ses fondements et sa rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'une problématique/ d'un système, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit la mineure d'ouverture en *langue et sociétés chinoises*.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

Min-O.1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en anthropologie de la Chine et des mondes chinois afin d'en saisir les spécificités.

Min-O.2. Démontrer une connaissance et une compréhension des outils de base de l'anthropologie.

Min-O.3. Découvrir et saisir la rigueur exigée par l'histoire et l'anthropologie et faire preuve de cette intégration

Min-O.4. Faire preuve d'une capacité de formalisme spécifique à l'anthropologie.

Min-O.5. Percevoir les spécificités de l'anthropologie (et les apports d'un tel regard) et construire une réflexion complémentaire à celle de la discipline de sa majeure afin d'enrichir l'étude d'un / d'une phénomène/problématique/système.

### PROGRAMME

---

#### *Programme détaillé par matière*

---

o

---

Bloc  
annuel

2 3

⌘ LANTR1304

Séminaire d'études taiwanaises I



Personne(s) de contact

- Marie Gilot, responsable administrative de PSAD: [Marie Gilot](https://uclouvain.be/repertoires/marie.gilot) (<https://uclouvain.be/repertoires/marie.gilot>)

## ORGANISATION PRATIQUE

---

**L'étudiant répartit les 30 crédits de la mineure entre le bloc 2 et le bloc 3 de son bachelier, de manière à ce que son programme annuel (majeure + mineure) comporte 60 crédits.**

### 1. Admission et inscription

#### **Admission à la mineure**

Il n'y a pas de condition ou de modalité d'admission particulières pour cette mineure.

#### **Inscription à la mineure**

Après la réussite de la première année de bachelier (60 crédits acquis) ou l'admission à poursuivre dans le cycle de bachelier (45 crédits acquis), l'étudiant se réinscrit en ligne à son programme d'études et s'inscrit alors à la mineure. L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

#### **Modification de l'inscription à la mineure**

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à Madame Fiorella Flamini ([conseiller.etudes-fial@uclouvain.be](mailto:conseiller.etudes-fial@uclouvain.be)).

### 2. Inscription aux activités de la mineure

L'étudiant sera attentif à respecter les préalables aux activités de la mineure et les prérequis entre celles-ci. Toute question relative à la composition du programme de mineure peut être adressée au responsable académique de celle-ci (voir [Gestion et contacts](#)).

L'inscription aux activités de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités de la majeure sur le bureau virtuel de l'étudiant.

#### **Horaire des activités**

L'horaire peut être consulté sur le portail facultaire à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>).

#### **Résolution de conflits horaires**

La vérification de l'horaire des activités de la majeure et de la mineure relève de la responsabilité de l'étudiant.

En cas de conflit horaire :

- Si le conflit horaire concerne une activité au choix (de la mineure ou de la majeure), l'étudiant peut arrêter son choix sur une autre activité proposée.
- Moyennant l'accord du secrétaire de jury de bachelier\*, l'étudiant peut intervertir (anticiper/reporter), entre les deuxième et troisième blocs annuels de bachelier, des activités au sein de la mineure ou des activités de la majeure et de la mineure.
- L'étudiant peut proposer au responsable académique de la mineure le remplacement d'un cours de son programme de mineure par un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit.

Si aucune de ces solutions n'est envisageable, l'étudiant peut assumer le conflit horaire. Dans ce cas, il doit prendre contact avec les titulaires des cours concernés par le conflit pour prendre connaissance d'éventuels modalités/dispositifs alternatifs.

(\*) Pour l'étudiant inscrit dans une autre faculté que FIAL, il s'adressera à son jury et/ou à son conseiller aux études et/ou au responsable académique de la mineure, selon les modalités définies par celle-ci.

### 3. Organisation des examens

#### **Inscription aux examens**

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des activités de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit à ceux de sa majeure.

En cas de difficultés relatives à l'inscription aux examens, l'étudiant s'adresse au secrétariat de sa faculté. Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à la [gestionnaire de parcours](#) (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/a-qui-m-adresser.html>).

Après inscription aux examens, le choix d'une plage horaire sur les listes de passage des examens oraux se fait sur Moodle. En cas de difficultés, l'étudiant s'adresse directement aux horairistes de la Faculté de philosophie, arts et lettres ([reservations-fial@uclouvain.be](mailto:reservations-fial@uclouvain.be)).

#### **Horaires des examens**

L'horaire des examens organisés par la Faculté peut être consulté à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-examens.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-examens.html>). Si le programme de la mineure comporte des activités organisées par une autre faculté, l'horaire des examens est à demander au secrétariat de la faculté organisatrice.

Pour les étudiants FIAL, en cas de conflit horaire (deux examens prévus en même temps), l'étudiant envoie un e-mail aux horairistes de la Faculté ([reservations-fial@uclouvain.be](mailto:reservations-fial@uclouvain.be)).

*Dernière mise à jour : janvier 2020*